



CAVLE

bulletin académique spécial

VIE LYCEENNE
élections au CAVL du 30 novembre 2012



n° 265
du 8 octobre 2012

SERVICE VIE SCOLAIRE

BASPE 265 du 08/10/2012

Vie lycéenne Elections au CAVL 30 novembre 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels, et EREA)
Mesdames et Messieurs les référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels, et EREA)

Affaire suivie par : Rachel CANDOTTI - PVS, Sylvie VIALLES - SVS, Agnès BERTRAND - DAVL, tél : 04 42 91 71 64

fax 04 42 91 70 02 - Adresse courriel ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Textes :

C.A. et délégués de classe :

CA : Code de l'Education Articles R421-14, R421-30,

Délégués de classe : Articles R421-28, R421-30, R421-42, D511-34,

CVL : Articles R421-43 à 421-45 (Décret 2010-99 du 27 janvier 2010 art.8), Circulaire n°2010-129 du 24/08/2010 « Responsabilité et engagement des lycéens »

CAVL : Code de l'Education Livre V « La vie scolaire », Titre premier « Les droits et obligations des élèves », Chapitre unique, section III « Conseil national et conseil académique de la vie lycéenne », sous-section 2 « Le C.A.V.L. ». Circulaire n°2010-128 du 24/08/2010 « Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne »

A la rentrée 2012, outre les scrutins annuels, doivent être organisées, au sein des établissements, les élections **au suffrage direct** des 5 nouveaux représentants titulaires et 5 nouveaux représentants suppléants au Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL). D'autre part, 5 titulaires et 5 suppléants élus l'an dernier sont conservés. L'ensemble du CVL (20 membres au total) est ainsi renouvelé par moitié chaque année. Le mandat de tous les élus CVL (titulaires et suppléants) est désormais de 2 ans.

De plus, fin novembre 2012, les représentants au Conseil académique pour la vie lycéenne (CAVL) seront élus, à partir des élus CVL, pour deux ans, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour (Art. D511-67)

Il convient, plus que jamais -au regard des apports de la **Réforme des Lycées** en ce qui concerne la Vie Lycéenne - de souligner l'importance de ces élections pour les lycéens et les établissements eux-mêmes.

Ceci implique d'apporter une attention encore accrue aux conditions dans lesquelles elles doivent être préparées et organisées.

Pour contribuer à la réussite de ces élections et en faire un moment fort d'information et de formation à la citoyenneté, il convient de les préparer bien en amont, en informant et sensibilisant tous les acteurs de la communauté éducative. (lycéens et adultes).

L'information et la sensibilisation des lycéens peuvent être conduites dans des cadres très divers : heures de vie de classe, cours d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), réunions, débats... Il importe également de prévoir dans les établissements une organisation qui soit la plus proche possible de celle mise en place lors des consultations électorales, nationales ou locales, qui permettra aux élèves de parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

S'agissant d'une véritable **campagne électorale**, toutes les réunions organisées en vue de ces élections devront parfaitement traduire et illustrer, pour les élèves et les adultes, les règles du débat et de la participation démocratique.

Ainsi :

- la rédaction d'une profession de foi,
- la dissociation nette entre le dépôt des candidatures et le scrutin,
- l'affichage des candidatures,
- l'édition de bulletins de vote,
- l'organisation d'un bureau de vote avec le matériel électoral,
- le respect de l'adversaire (dans sa personne, son droit d'expression, à l'écrit, à l'oral ...),

sont susceptibles de constituer une approche concrète des procédures et dispositifs électoraux, socle de toute implication civique et citoyenne dans une société démocratique.

Sur le plan matériel, quelles que soient les modalités d'organisation retenues, les opérations de vote doivent se tenir le jour du scrutin, dans un local facilement accessible et ouvert pendant quatre heures consécutives au moins.

Elections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) du Vendredi 30 novembre 2012.

Mode de scrutin et corps électoral

Les articles D511-66 et D511-67 du Code de l'Education disposent que tous les représentants des lycéens au conseil académique à la vie lycéenne ou CAVL sont élus pour deux ans au scrutin pluri nominal majoritaire à un tour. Le vote par correspondance est autorisé (le cachet de la Poste faisant foi). Il est personnel (pas de vote par procuration) et secret.

Le corps électoral est composé des membres titulaires et suppléants élus au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) des établissements. Il est scindé en trois collèges électoraux :

- 1) lycées (d'enseignement général, technologique et polyvalents, et sections d'enseignement général),
- 2) lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel,
- 3) Etablissements régionaux d'enseignement adapté – E.R.E.A (Voir liste des circonscriptions).

Lycées : 18 circonscriptions électorales.

Lycées professionnels : 10 circonscriptions électorales.

E.R.E.A. : la circonscription correspond à l'ensemble de l'Académie.

La liste électorale sera établie par le Service Vie Scolaire à partir des procès-verbaux des élections aux CVL élus (10 titulaires et 10 suppléants par établissement).

IMPORTANT :

Les chefs d'établissement retourneront le Procès Verbal des élections aux CVL, disponible sur messagerie électronique, exclusivement PAR LA MEME VOIE au plus tard le 19 octobre 2010 délai de rigueur, toutes les mentions du procès-verbal relatives au déroulement des élections aux CVL dûment complétées.

En outre, lorsque l'établissement d'enseignement général intègre une SEP en Lycée Polyvalent, ou bien une SGT en LP ou LDM, il est INDISPENSABLE de distinguer sur ce document, en précisant la filière, les élèves relevant de l'enseignement général et les élèves relevant de l'enseignement professionnel (qui peuvent être élus au sein du même CVL, mais qui voteront et seront candidats au CAVL dans le cadre de collèges distincts, selon le type d'enseignement).

NB : Le procès-verbal de résultats CVL, tableau excel fourni par messagerie électronique sera LE SEUL à utiliser. Aucun document produit sous aucune autre norme qu'un tableau excel ne pourra être utilisé (pas de PDF, Word, pas de document scanné ou même manuscrit).

La liste électorale sera consultable au Rectorat, dans les Inspections Académiques au plus tard le **Judi 26 octobre 2012** et sur le site académique dès le 12 novembre 2012.

Les candidatures : tout élu titulaire ou suppléant au CVL est électeur et éligible.

Les candidatures comporteront obligatoirement un candidat titulaire et, si possible, deux candidats suppléants (un bulletin comportant un titulaire accompagné d'un seul suppléant sera tout de même admis). Dans le cas où le candidat titulaire est un élève d'une classe de dernière année de cycle d'étude, le ou les suppléants devront obligatoirement être inscrits dans une classe de niveau inférieur, afin qu'en cas de départ, la continuité du mandat soit assurée par le suppléant devenu titulaire, la seconde année du mandat.

Les candidatures ne comportant pas de suppléant ne sont pas recevables.

Les candidatures associant des élèves de différents types d'enseignement (Professionnel, Général, Adapté) ne sont pas recevables.

Les candidatures multiples sont interdites : le nom d'aucun candidat, titulaire ou suppléant, ne peut donc figurer sur plus d'un bulletin de candidature.

En revanche, les candidats peuvent être issus d'établissements différents, pourvus qu'ils relèvent du même collège électoral (type d'enseignement) et de la même circonscription électorale.

Il appartiendra aux chefs d'établissement et aux référents Vie Lycéenne d'assurer en temps utile la **sensibilisation** et l'information des lycéens et **d'aider à l'envoi des candidatures qui auront été vérifiées** afin qu'elles correspondent aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus.

Ces listes de candidatures au CAVL devront être **signées par les élus CVL candidats, et envoyées par courrier (le cachet de la poste faisant foi)**

ET par courrier électronique au Service Vie Scolaire,

au plus tard le 9 novembre 2012.

Campagne électorale et organisation du scrutin :

Pour chaque collège électoral, l'ensemble des électeurs (élus titulaires et suppléants au Conseil de Vie Lycéenne de la circonscription) sera invité à participer à une réunion (par circonscription), qui permette aux candidats de se présenter et d'exposer leurs idées et leur programme. Cette réunion se tiendra au plus tard une semaine avant la date du scrutin.

Les services du Rectorat assurent l'impression de tous les documents relatifs à l'élection.

Le matériel de vote comprend :

- les bulletins de vote
- les éventuelles professions de foi (format A4, en noir et blanc, recto)
- trois enveloppes pour vote par correspondance.

Ce matériel de vote sera adressé aux établissements.

Il appartiendra aux chefs d'établissement de le remettre immédiatement aux électeurs concernés afin de respecter scrupuleusement le délai réglementaire de deux semaines avant le scrutin **prévu le 30 novembre 2012.**

Dans chaque circonscription électorale, un bureau de vote sera ouvert de 8h à 16 h (cf. liste des circonscriptions) Deux assesseurs lycéens devront être désignés par bureau de vote.

Les frais de déplacement des électeurs pourront éventuellement être pris en charge sur les crédits fonds de vie lycéenne de l'établissement d'origine.

Le vote par correspondance est non seulement possible mais souhaitable. Pour que le vote soit valable, il doit intervenir dans les conditions suivantes :

Le bulletin doit être inséré dans une enveloppe sur laquelle figure la mention de la catégorie d'établissement concerné (enveloppe n°1). Cette enveloppe fermée, est glissée dans l'enveloppe n° 2 sur laquelle sont inscrits au recto le nom et l'adresse de l'établissement, la mention « Elections au CAVL » et le nom et prénom(s) de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.

Les plis, (regroupés dans l'enveloppe n°3) sur laquelle figure l'adresse du bureau de vote, sont confiés par l'établissement à la poste dûment affranchis.

Ils doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin.

Toutes précautions devront donc être prises en fonction des délais prévisibles d'acheminement postal.

Déroulement du scrutin.

Sur une table sont disposés les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires (la mention de la catégorie d'établissements doit figurer sur l'enveloppe).

Les votants insèrent obligatoirement leur bulletin de vote dans l'enveloppe n° 1 et, après avoir voté, apposent leur signature sur la liste des électeurs.

A l'heure de la fermeture du scrutin, le bureau collecte les votes par correspondance : les plis sont comptés en présence des membres du bureau de vote. A l'énoncé du nom de l'expéditeur porté sur chaque pli, il est procédé au pointage sur la liste électorale. Ce pli est ensuite ouvert et l'enveloppe cachetée qui en est extraite est glissée dans l'urne.

Dès la clôture du scrutin, le bureau vérifie que le nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne est bien égal au nombre d'émargements (votes au bureau de vote) et de pointages (votes par correspondance) effectués sur la liste des électeurs. Enfin chaque membre du bureau signe cette liste.

Dépouillement et attribution des sièges

A – Le dépouillement

Le Président du bureau de vote organise le dépouillement public. Celui-ci suit immédiatement la clôture du scrutin.

Sont nuls les bulletins de vote :

- sur lesquels sont retenus plus de noms que de sièges à pourvoir ou comportant des marques distinctives,
- glissés dans une enveloppe portant une autre mention que celle de la catégorie d'établissements concernée.

Les votes sont également décomptés comme nuls lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins différents.

Lorsque l'enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, ils ne sont comptabilisés que pour un seul vote.

Les votes sont décomptés comme **blancs** lorsque l'enveloppe ne contient aucun bulletin.

Le bureau établit le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins blancs ou nuls, de suffrages valablement exprimés et le nombre de voix obtenues par chaque liste.

Le nombre de suffrages exprimés est celui du nombre de bulletins reconnus valables.

Tous ces chiffres doivent être soigneusement reportés sur le procès-verbal du scrutin.

B – Attribution des sièges

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège à pourvoir est attribué au candidat le plus **jeune**.

Les résultats et voies de recours :

Les résultats de l'élection sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau de vote. Les procès-verbaux, dont les **originaux sont conservés dans les établissements**, sont transmis, par courrier électronique (modèle joint ci-après) par chaque président de bureau de vote, au Recteur qui proclame les résultats de l'élection des représentants des lycéens au CAVL.

Ces résultats sont publiés par voie d'**affichage** dans les établissements scolaires, les directions des services départementaux de l'Education nationale, le Rectorat, au plus tard le lendemain du scrutin et disponibles sur le serveur académique.

Les **contestations** sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de l'affichage des résultats (soit jusqu'au 6 décembre 2012 inclus), devant le recteur d'académie.

Celui-ci doit statuer dans un délai de huit jours.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ELECTIONS 2012

CAVL

Election des représentants lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

Calendrier des opérations

19 octobre 2012	Envoi au Recteur par les établissements des noms des élus titulaires et suppléants des CVL pour constitution de la liste électorale dans les 48h suivant l'élection et au plus tard le 19 octobre 2012.
26 octobre 2012	Affichage de la liste électorale au Rectorat et dans les Directions Académiques.
31 octobre 2012	Publication de la liste électorale sur le serveur académique (au plus tard)
9 novembre 2012	Date limite pour l'envoi postal des candidatures au CAVL au Rectorat. (Attention : Vacances de Toussaint : Sortie 27/10 ; Rentrée le 12/11/2012= 2 semaines cette année !)
16 novembre 2010	Transmission du matériel de vote dans les établissements
23 novembre 2012	Fin des Réunions électorales par circonscription
30 novembre 2012	Elections de 8h à 16h
30 novembre 2012	Dépouillement du scrutin et remontée des résultats au Rectorat (SVS) par courriel le jour même . (utiliser le modèle de tableau excel pour les Elections CVL diffusé par la DAVL)
6 décembre 2012	Proclamation des résultats par voie d'affichage dans les établissements scolaires et disponibles sur le serveur académique

**Elections des représentants des lycéens
au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

Circonscriptions électorales des Etablissements
Régionaux d'Enseignement Adapté

CIRCONSCRIPTION : Académie

Etablissements	Ville
<i>EREA Capitaine Brutus</i>	<i>Les Pennes Mirabeau</i>
EREA Paul Vincensini	Vedène
EREA Castel Bevons	Bevons
Bureau de Vote : EREA Capitaine Brutus - Les Pennes Mirabeau	

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS LYCEENS AU CONSEIL
ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE**

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE

ETABLISSEMENTS REGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTE

CIRCONSCRIPTION	Effectifs	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR
Académie	408	1

ELECTIONS CAVL 2012

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

-- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté

Circonscription : Académie

TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

1^{er} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

2^{ème} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **au plus tard le 9 novembre 2012** (le cachet de La Poste faisant foi à : SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1 S'il vous plait, doubler l'envoi par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr

**Elections des représentants des lycéens
au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

**Circonscriptions électorales des lycées professionnels
SEP des lycées polyvalents**

1^{ERE} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation - Aix-Pertuis/ Arles-Tarascon

Etablissements	Ville
LP Emile Zola	Aix-en-Provence
LP Vauvenargues	Aix-en-Provence
LP Gambetta	Aix-en-Provence
LP l'Etoile	Gardanne
LP Charles Privat	Arles
LP Perdiguier	Arles
SEP du LPO Val de Durance	Pertuis
LP Adam de Craponne	Salon de Provence
Bureau de Vote : LP Charles Privat 10,r. Lucien Guintoli B.P.71 13632 Arles cdx	

2^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation - Istres-Martigues

Etablissements	Ville
LP Pierre Latécoère	Istres
LP Jean Lurçat	Martigues
SEP du LPO Paul Langevin	Martigues
LP Les Alpilles	Miramas
SEP du LGT Jean Cocteau	Miramas
LP Charles Mongrand	Port de Bouc
LP Jean Moulin	Port de Bouc
Bureau de Vote : LP Jean Moulin – Bd Marcel Cachin - Port de Bouc	

3^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Bassin de formation– Marignane-Vitrolles

Etablissements	Ville
LP Maurice Genevoix	Marignane
LP Louis Blériot	Marignane
SEP du LPO Jean Monnet	Vitrolles
SEP du LPO Pierre Mendès France	Vitrolles
LP Les Ferrages	Saint Chamas
Bureau de Vote : LP L. Blériot 8, Bd de la Libération BP 10 13721 Marignane cdx	

4^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Bassin de formation– Littoral Nord/ Etoile Sud

Etablissements	Ville
SEP du LPO Denis Diderot	Marseille
LP La Floride	Marseille
SEP du LGT Saint Exupéry	Marseille
LP La Viste	Marseille
LP La Calade	Marseille
LP L'Estaque	Marseille
Bureau de Vote : LP La Floride 54, Bd Gay Lussac ZIN 903- Marseille 14^{ème}	

5^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation -Marseille Centre

Etablissements	Ville
LP Le Châtelier	Marseille
LP Léonard de Vinci	Marseille
LP Colbert	Marseille
LP Bd Leau	Marseille
LP Poinso Chapuis	Marseille
SEPdu LPO Hôtelier Régional	Marseille
Bureau de Vote : LP Le Châtelier- 108 avenue R. Salengro – Marseille 3ème	

6^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation - Marseille Aubagne La Ciotat- Est

Etablissements	Ville
LP Gustave Eiffel	Aubagne
SEP du LPO A. et L. Lumière	La Ciotat
SEP du LPO de la Méditerranée	La Ciotat
LP Camille Jullian	Marseille
LP Frédéric Mistral	Marseille
Bureau de Vote : LP Frédéric Mistral 46, Bd Ste Anne 13417 Marseille cdx 08	

7^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation - Marseille Aubagne La Ciotat-Ouest

Etablissements	Ville
LP Ampère	Marseille
LP Jean Baptiste Brochier	Marseille
LP René Caillié	Marseille
LP Blaise Pascal	Marseille
SEP du LPO Jean Perrin	Marseille
Bureau de Vote : LP Ampère 56, Bd Romain Rolland 13395 Marseille cdx 10	

8^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation -Avignon/Cavaillon/ Apt/ L'Isle sur -la-Sorgue

Etablissements	Ville
LP Maria Casarès	Avignon
LP René Char	Avignon
LP Robert Schumann	Avignon
LP Alexandre Dumas	Cavaillon
SEP du LPO Alphonse Benoît	Isle sur la Sorgue
SEP du LPO Charles de Gaulle	Apt
Bureau de Vote: LP Maria Casarès 1, rue Bavardages BP 839 84082 Avignon cdx 2	

9^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP - Bassin de formation – Carpentras-Orange-Sorgues Valréas Vedène

Etablissements	Ville
LP Domaine d'Eguilles	Vedène
LP Victor Hugo	Carpentras
SEP du LPO J. H.Fabre	Carpentras
LP Aristide Briand	Orange
LP l'Argensol	Orange
LP de Sorgues	Sorgues
LP Ferdinand Revoul	Valréas
Bureau de Vote : LP Victor Hugo 139, av. V. Hugo - Carpentras	

10^{EME} CIRCONSCRIPTION LP/SEP – Bassin de formation – Barcelonnette-Digne

Manosque/Briançon-Embrun/Gap

Etablissements	Ville
SEP du LPO André Honorat	Barcelonnette
LP Beau de Rochas	Digne
SEP du LPO Alexandra David Neel	Digne
SEP du LPO Les Iscles	Manosque
LP Martin Bret	Manosque
SEP du LPO Paul Arène	Sisteron
LP Alpes et Durance	Embrun
LP Sévigné	Gap
<i>LP Paul Héraud</i>	<i>Gap</i>
LP Pierre Mendès-France	Veynes
SEP du LPO Climatique d'Altitude	Briançon
Bureau de Vote : LP Paul Héraud – 25, Chemin de Bonne - Gap	

ELECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

LYCEES PROFESSIONNELS (y compris SEP des LGT)

N°	CIRCONSCRIPTIONS	Effectifs	Poids de la Circonscription (%)	NBR DE SIEGES A POURVOIR
01	Aix-Pertuis Arles	3427	13.9	1
02	Istres Martigues Port-de-Bouc Miramas	2138	8.6	1
03	Marignane –Vitrolles-St Chamas	1649	6.6	1
04	Marseille Etoile Sud Marseille Littoral Nord	2279	9.2	1
05	Marseille Centre	2599	10.5	1
06	Marseille – Aubagne - La Ciotat - Est	1844	7.5	1
07	Marseille – Aubagne - La Ciotat - Ouest	2354	9.5	1
09	Avignon – Cavaillon – Apt – L’Isle/Sorgue	2474	10.1	1
09	Carpentras – Orange - Sorgues	2809	11.4	1
10	Alpes	3124	12.7	1
	Total Académique	24 697	100	10

ELECTIONS CAVL 2012

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

-- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Lycées Professionnels et SEP des Lycées Polyvalents

Circonscription n°

TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

1^{er} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

2^{ème} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **au plus tard le 9 novembre 2012** le cachet de La Poste faisant foi à :
SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
S'il vous plait, doubler l'envoi par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr

**Elections des représentants des lycéens
au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (C.A.V.L.)**

**Circonscriptions électorales des lycées généraux,
polyvalents et technologiques et SGT des LP**

1^{ERE} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – Aix Nord

Etablissements	Ville
<i>LGT Vauvenargues</i>	<i>Aix-en-Provence</i>
LGT Paul Cézanne	Aix-en-Provence
SGT LP Gambetta	Aix-en-Provence
Bureau de Vote : Lycée Vauvenargues, 60, Bd Carnot - Aix-en-Provence	

2^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – Aix Sud Gardanne Luynes

Etablissements	Ville
LGT Emile Zola	Aix-en-Provence
<i>LGT Georges Duby</i>	<i>Luynes</i>
LGT Marie Madeleine Fourcade	Gardanne
Bureau de Vote : Lycée Georges Duby , 200 rue Georges Duby - Luynes	

3^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Arles Tarascon

Etablissements	Ville
<i>LG Pasquet</i>	<i>Arles</i>
LG Montmajour	Arles
LGT Alphonse Daudet	Tarascon
Bureau de Vote : Lycée Pasquet, 54 Bd Marcellin Berthelot - Arles	

4^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – Istres -Martigues Miramas

Etablissements	Ville
<i>LGT Arthur Rimbaud</i>	<i>Istres</i>
LGT Jean Lurçat	Martigues
LPO Paul Langevin	Martigues
LGT Jean Cocteau	Miramas
Bureau de Vote : Lycée Arthur Rimbaud – Quartier des Salles - Istres	

5^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marignane Vitrolles

Etablissements	Ville
LGT Maurice Genevoix	Marignane
LPO Jean Monnet	Vitrolles
LPO Pierre Mendès-France	Vitrolles
Bureau de Vote : Lycée Pierre Mendès-France, Avenue des Salyens -Vitrolles	

6^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Littoral Nord

Etablissements	Ville
LGT Victor Hugo	Marseille
SGT LP L'Estaque	Marseille
SGT LP La Calade	Marseille
LGT Saint-Exupéry	Marseille
SGT LP La Viste	Marseille
Bureau de Vote : Lycée Saint-Exupéry-529, Ch. de la Madrague Ville-Marseille 15ème	

7^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Etoile Sud

Etablissements	Ville
LGT Antonin Artaud	Marseille
LPO Denis Diderot	Marseille
SGT LP Blaise Pascal	Marseille
Bureau de Vote : Lycée Antonin Artaud 25, Ch. N.D. de la Consolation – Marseille 13e	

8^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Centre A

Etablissements	Ville
LGT Thiers	Marseille
LGT Saint-Charles	Marseille
LGT Montgrand	Marseille
Bureau de Vote : Lycée Montgrand – 13, rue Montgrand – Marseille 6ème	

9^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Centre B

Etablissements	Ville
LGT Honoré Daumier	Marseille
LGT Marseilleveyre	Marseille
LGT Périer	Marseille
LPO Hôtelier Régional	Marseille
SGT LP Frédéric Mistral	Marseille
SGT LP Leau	Marseille
Bureau de Vote : Lycée Périer - 270 rue Paradis – Marseille 8ème	

10^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Centre C

Etablissements	Ville
LG Michelet	Marseille
<i>LT Marie Curie</i>	<i>Marseille</i>
LGT Le Rempart	Marseille

Bureau de Vote : Lycée Marie Curie 16Bd Jeanne d'Arc 13392 Marseille Cedex 5

11^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - - Marseille Aubagne La Ciotat - Ouest

Etablissements	Ville
<i>LGT Marcel Pagnol</i>	<i>Marseille</i>
LPO Jean Perrin	Marseille
SGT LP R. Caillé	Marseille

Bureau de Vote : Lycée Marcel Pagnol 128, Bd de St Loup 13395 Marseille cdx 10

12^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Marseille Aubagne La Ciotat - Est

Etablissements	Ville
<i>LGT Frédéric Joliot-Curie</i>	<i>Aubagne</i>
LPO Auguste et Louis Lumière	La Ciotat
LPO de la Méditerranée	La Ciotat

Bureau de Vote : Lycée Frédéric Joliot Curie – Avenue des Goums - Aubagne

13^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO – Bassin de formation - Salon de Provence

Etablissements	Ville
LT Adam de Craponne	Salon de Provence
<i>LGT l'Empéri</i>	<i>Salon de Provence</i>
LPO Val de Durance	Pertuis

Bureau de Vote : Lycée l'Empéri – 21, Montée du Puech - Salon

14^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Avignon

Etablissements	Ville
<i>LG Frédéric Mistral</i>	<i>Avignon</i>
LGT Philippe de Girard	Avignon
LGT Théodore Aubanel	Avignon
LGT René Char	Avignon
Bureau de Vote : Lycée Frédéric Mistral – Rue d’Annanelle Avignon	

15^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation - Cavaillon – Apt – L’Isle/Sorgue

Etablissements	Ville
LPO Charles de Gaulle	Apt
LGT Ismaël Dauphin	Cavaillon
<i>LPO Alphonse Benoît</i>	<i>Isle sur la Sorgue</i>
Bureau de Vote : Lycée Alphonse Benoît –Bd Victor Hugo – L’Isle/Sorgue	

16^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation – Bollène Carpentras-Orange

Etablissements	Ville
LGT Lucie Aubrac	Bollène
LGT Victor Hugo	Carpentras
<i>LGT Jean-Henri Fabre</i>	<i>Carpentras</i>
LGT l’Arc	Orange
LGT de Vaison	Vaison-la-Romaine
Bureau de Vote : Lycée Jean Henri-Fabre – Avenue du Mont Ventoux - Carpentras	

17^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation- BarcelonnetteDigne Manosque Sisteron

Etablissements	Ville
LGT André Honnorat	Barcelonnette
LGT Pierre Gilles de Gennes	Digne les Bains
<i>LGT Alexandra David-Neel</i>	<i>Digne les Bains</i>
LGT Félix Esclangon	Manosque
LPO Les Iscles	Manosque
LGT International ITER	Manosque
LPO Paul Arène	Sisteron
Bureau de Vote : Lycée Alexandra David Neel – 17, Av. du Général Leclerc - Digne	

18^{EME} CIRCONSCRIPTION LGT/LPO - Bassin de formation –Gap/Briançon-Embrun

Etablissements	Ville
LGT Aristide Briand	Gap
<i>LGT Dominique Villars</i>	<i>Gap</i>
LPO Climatique d'Altitude	Briançon
LCL Honoré Romane	Embrun
Bureau de Vote : Lycée Dominique Villars, Place de Verdun, BP 1004 - Gap	

ELECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

LYCEES GENERAUX, POLYVALENTS ET TECHNOLOGIQUES, SGT DES LP

N°	CIRCONSCRIPTIONS	Effectifs	Poids de la Circonscription (%)	NBR DE SIEGES A POURVOIR
01	Aix Nord	3678	6.3	1
02	Aix Sud	4258	7.2	1
03	Arles-Tarascon	2455	4.2	1
04	Istres-Martigues	3814	6.5	1
05	Marignane-Vitrolles	2555	4.3	1
06	Marseille Littoral Nord	2624	4.5	1
07	Marseille Etoile Sud	2503	4.2	1
08	Marseille Centre A	3800	6.5	1
09	Marseille Centre B	3516	6.0	1
10	Marseille Centre C	2749	4.6	1
11	Marseille Aubagne La Ciotat Ouest	3224	5.5	1
12	Marseille Aubagne la Ciotat Est	2928	5.0	1
13	Salon de Provence / Pertuis	3628	6.2	1
14	Avignon	4321	7.3	1
15	Cavaillon - Apt	2387	4.0	1
16	Carpentras - Orange	3875	6.6	1
17	Digne – Sisteron - Manosque	3570	6.0	1
18	Briançon- Embrun Gap	3112	5.3	1
	Total Académique	58 872	100%	18

ELECTIONS CAVL 2012

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

-- Déclaration de Candidature --

(à remplir et signer par chacun des candidats)

Lycées Généraux, Polyvalents et Technologiques et SGT des LP

Circonscription n°

TITULAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

1^{er} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

2^{ème} SUPPLEANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Signature :

Etablissement :

Classe :

A retourner au Service Vie Scolaire **au plus tard le 9 novembre 2012** le cachet de La Poste faisant foi à :
SVS / Rectorat, 1 place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
S'il vous plaît, doubler l'envoi par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Election au Conseil Académique de la Vie Lycéenne

Profession de foi

Collège (*razer les mentions inutiles*) : Enseignement général/ Enseignement professionnel/ Enseignement adapté

Etablissement :

Circonscription :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Présentation générale du titulaire et des suppléants :

Programme :



Etablissement (cachet)

académie d'aix-marseille

Elections au Conseil de la Vie Lycéenne: PV de résultats

numéro identifiant (RNE)

Département :

Election des membres élus pour 2 ans au suffrage universel direct

Date du scrutin :

2012

Nombre de voix	Titulaire				Suppléant			
	NOM	Prénom	Classe	Filière *	NOM	Prénom	Classe	Filière *
Membres CVL élus en 2011-2012 (5T+5S)								
X								
X								
X								
X								
X								
Membres CVL élus en 2012-2013 (5T + 5S)								

Nombre d'inscrits :

Nombre de votants :

Nombre d'abstentions :

Nombre de sièges à pourvoir :

Suffrages exprimés :

Bulletins Blancs :

Bulletins nuls :

* Filière: indiquer **GT** si l'élève suit un ens. général ou technologique (second degré GT et ens. sup: CPGE, BTS et autres post-bac)
indiquer **PRO** si l'élève suit un enseignement second degré professionnel, 3ème DP en LP, UPI

Président (nom prénom signature) : Assesseurs (noms prénoms signatures) :

[Document EXCEL à retourner par courriel à ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)